



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 42

N° CC2024-08-04

OBJET :
FONDS DE CONCOURS

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 23 octobre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; ; Jean-Claude BELLARD, Cédric BOILOT ; Christine BONNET ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean- Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ; Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Marc GIDEL ayant donné procuration à Odile SOULIER ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Christian JEROME ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ; Valérie ROCHE ; Marie TARDIVAT ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20241029-CC20240804-DE
Reçu le 13/11/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des Communautés de Communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de St-Eloy avec extension aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC2024-05-02 en date du 25 juin 2024 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy a reçu le dossier de demande de fonds de concours suivant :

| Communes membres | Date de sollicitation | Travaux envisagés | Montant HT des Travaux | Montant du fonds de concours |
|------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|------------------------------|
| Lapeyrouse | 16/09/2024 | Réhabilitation du snack | 262 523,44€ | 20 000,00 € |

Propose au Conseil Communautaire :

- d'attribuer les fonds de concours à chacune des communes suscitées dont le montant est précisé dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 29 octobre 2024.

Le Président,
Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes